

Délibération n°2025-02-11

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SYMA A89 – désignation de deux nouveaux membres titulaires

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	19
Votants	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeton Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Vu la délibération n°2020-04-03a désignant les représentants de Haute-Corrèze Communauté dans les organismes extérieurs ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte fermé SYMA A89 Haute-Corrèze Ventadour qui demande au Conseil Communautaire de Haute-Corrèze Communauté de désigner des représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical soit 9 titulaires et 5 suppléants.

Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il doit désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés ;

Le président rappelle la liste des membres actuels :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Pierre Chevalier	Gérard Arnaud
Christophe Arfeuillère	Jean-Pierre Bodeveix
Jacqueline Cornelissen	Jean-Marc Michelon
Daniel Escurat	Philippe Roche
Bernard Gaertner	Christine Rougerie
Jean-Pierre Saugeras	
François Ratelade	
Jean-Yves Urbain	
Éric Ziolo	

Il convient aujourd'hui de désigner deux nouveaux membres titulaires en lieu et place de Monsieur Bernard GAERTNER et de Monsieur Jean-Yves URBAIN au comité syndical du SYMA A89.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **DESIGNER** Alain Fonfrède pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Comité syndical du SYMA A89 en tant que membre titulaire ;
- **DESIGNER** Dominique Miermont pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Comité syndical du SYMA A89 en tant que membre titulaire.

La nouvelle liste des représentants est la suivante :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Pierre Chevalier	Gérard Arnaud
Christophe Arfeuillère	Jean-Pierre Bodeveix
Jacqueline Cornelissen	Jean-Marc Michelon
Daniel Escurat	Philippe Roche
Alain Fonfrède	Christine Rougerie
Dominique Miermont	
François Ratelade	
Jean-Pierre Saugeras	
Éric Ziolo	

Délibération n°2025-02-11



A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20250410-20250211-DE



Délibération n°2025-02-11



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250211-DE